

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 Septembre 2024

En l'an deux mil vingt-quatre, le conseil municipal s'est réuni le dix septembre à 20h00 sur une convocation du 03 septembre 2024.

Présents : Philippe NEAU, Marion ROBIN, Stéven JARDIN, Bernard BARRAUD, Émilie CORS, Émilie PORTAIS, Magali VINCENT

Absents : Christophe COETTO, Sonia CLAVURIER MICHAUD, François BERTRAND, Marion FILLEUL, Edwige MADEUX, Vincent RENAUDIN

Secrétaire de séance : Marion ROBIN

M. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : adhésion au contrat de prévoyance proposé par le Centre de Gestion.

1. Compte-rendu du conseil municipal du mardi 02 juillet :

Émilie PORTAIS souhaite apporter une modification au paragraphe analyses d'eau potable dans les questions diverses. Sa remarque est prise en compte et le compte-rendu sera modifié en conséquence.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable au compte-rendu du mardi 02 juillet 2024 ?

Vote : 7 OUI

2. Travaux colline aux enfants :

M. Le Maire fait part du devis pour remplacer l'escalier abîmé de la structure présente à la Colline aux enfants : 1 146 €.

Une réparation en régie semble possible en attendant une réflexion plus générale sur le réaménagement du site en parallèle du projet Mon jardin qui bourdonne.

Il est demandé à Émilie CORS d'évoquer cela auprès du réseau d'assistantes maternelles de la Commune. Ceci afin de constituer un groupe de travail.

Émilie PORTAIS et Magali VINCENT font part des avancées du projet Mon jardin qui bourdonne :

- la cuve à fioul du Pôle Santé a été évacuée,
- un rendez-vous avec la RESE a permis d'évoquer la pompe de relevage présente sur le site et la nécessité de laisser un passage d'engin pour permettre les interventions,
- l'aménagement d'une clôture autour de la pompe de relevage pourrait être réalisée par EAU17.

3. Approbation du PCS :

M. Le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur le Plan Communal de Sauvegarde élaboré en début d'année.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable ?

Vote : 7 OUI

4. Cours Oasis – convention partenariat et délibération :

M. Le Maire évoque l'accord de principe pris lors du conseil municipal du 18 juin 2024 afin d'entamer les démarches du projet Cours Oasis.

Il est demandé d'autoriser M. Le Maire à signer la convention de partenariat avec la CDC Aunis Atlantique afin de bénéficier de l'ingénierie (esquisses, appel d'offres).

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à la signature de cette convention ?

Vote : 7 OUI

5. Aménagement de l'Aire de Repos :

Marion ROBIN évoque les démarches qui se poursuivent auprès des habitants du Booth qui stockent du bois sur le terrain communal jouxtant l'aire de repos. Un délai a été accordé afin d'évacuer totalement l'espace. Des courriers seront adressés aux personnes concernées afin de rappeler les nouvelles échéances. Marion ROBIN fait part de la prime de biodiversité versée à la Commune d'un montant de 10 445 € qui pourrait être en partie utilisée pour l'aménagement de cet espace.

Émilie PORTAIS demande quels sont les critères d'utilisation de cette dotation. Marion ROBIN n'a pas le détail pour apporter une réponse ce soir.

Émilie PORTAIS évoque l'utilisation de ces fonds pour réaliser des plantations de massifs dans le village.

Émilie CORS demande la possibilité de positionner une zone de vidange pour camping-car. Magali VINCENT serait favorable à une aire assez sobre.

Le conseil s'accorde sur l'importance de valoriser cet espace : porte d'entrée de la Commune. Il sera nécessaire d'associer les habitants les plus proches à la démarche.

6. Le marais communal :

Marion ROBIN fait part de la demande du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin de soutenir un projet : LIFE Palustris.

Ce projet a pour objectif l'amélioration de l'état de conservation des sites Natura 2000 de marais de Loire-atlantique, Vendée et Charente Maritime grâce à la réalisation d'une gestion spécifique et/ou de travaux de restauration des fonctionnalités hydro-écologiques des habitats, prenant aussi en compte la biodiversité. Un accompagnement des propriétaires gestionnaires est prévu afin de mettre en œuvre des pratiques de gestion favorables aux habitats et aux espèces.

Le Parc Naturel Régional demande à la Mairie d'écrire une lettre d'intention afin d'appuyer ce projet.

Marion ROBIN explique que la lettre type proposée par le Parc Naturel du Marais Poitevin ne peut être signée en l'état : « ... atteste être en accord avec ces objectifs et s'engage dans la démarche en accordant le droit de réaliser des travaux au Parc Naturel Régional du Marais Poitevin et respecter les orientations de gestion concernant les parcelles cadastrées n°... ».

Magali VINCENT fait remarquer que le projet concerne un ensemble de sites qui ont peut-être des besoins différents.

Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin a demandé à la Mairie de recueillir les avis des éleveurs exploitants du marais communal de Nuailly D'Aunis. Ces derniers évoquent les mesures déjà en cours pour préserver le marais : arrêté biotope, MAE. Ils ne sont pas favorables à de nouvelles mesures qui risqueraient de contraindre le pacage.

Pour information, les éleveurs n'ont pu pour la saison 2024 faire pâturer que la moitié des bovins qu'ils mettaient habituellement. Ceci en raison des conditions météorologiques et de la présence d'eau très tardivement dans le marais.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à la signature de cette lettre d'intention en l'état ?

Vote : 4 CONTRE 3 ABSTENTIONS

7. Admission en non-valeur pour les budgets Mairie et ALSH :

Le Trésor Public demande à la Commune d'admettre en non-valeur 2 632,16 € sur le budget de fonctionnement de la Commune et 1 174,51 € sur le budget de fonctionnement de l'ALSH.

M. Le Maire évoque les dossiers de surendettement et le courrier qu'il avait adressé aux élus députés et sénateurs afin d'évoquer la nécessité de fonds compensatoire pour permettre le recouvrement de ces dettes.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à ces admissions en non-valeur ?

Vote : 4 OUI 1 NON 2 ABSTENTIONS

8. Régie de recettes de la salle des fêtes :

M. Le Maire demande de passer à un dépôt trimestriel de la régie de la salle des fêtes auprès du Trésor Public. Actuellement, un dépôt mensuel était effectué.

Un avenant à l'acte constitutif de la régie de recettes est nécessaire.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à cette modification ?

Vote : 7 OUI

9. Adhésion au contrat de prévoyance du Centre De Gestion :

M. Le Maire rappelle qu'aujourd'hui 6 agents communaux ont souscrit un contrat permettant d'avoir une compensation de salaire à hauteur de 90 % du revenu net en cas d'incapacité temporaire de travail ou d'invalidité permanente.

La Commune participe actuellement à hauteur de 221 €/mois.

A partir du 1^{er} janvier 2025, la participation des Communes au financement du contrat de prévoyance sera obligatoire. Le Centre de Gestion propose un contrat collectif qui coûterait à la Commune 168,91 €/mois pour 15 employés.

Monsieur Le Maire demande qui est favorable à l'adhésion au contrat de prévoyance du Centre De Gestion ?

Vote : 7 OUI

10. Informations et questions diverses :

M. Le Maire fait part des remerciements reçus du Collège Maurice CALMEL suite à la subvention versée par la Commune à l'association sportive du collège.

M. Le Maire informe de la pose d'une nouvelle antenne (ORANGE) sur le pylône positionné aux Carrières.

M. Le Maire a reçu un devis pour l'achat d'un nouveau sécateur et de batteries permettant la taille des arbres.

Il interroge Magali VINCENT sur la régularité de la taille et le type de taille à réaliser. Elle évoque une taille tous les 2 ans. Un planning doit être établi.

M. Le Maire rencontrera jeudi une habitante de la Commune qui souhaiterait utiliser la salle des fêtes pour donner des cours de théâtre.

M. Le Maire se fait le relais d'un message d'un habitant de la Commune qui a subi la morsure d'un chien lors de son footing sur un chemin communal. M. Le Maire va faire un rappel via Panneau Pocket : les chiens doivent être tenus en laisse et certains chiens muselés. Marion ROBIN évoque cette problématique sur le site du plan d'eau où les bénévoles de la Carpe Aunisienne rappelle régulièrement la réglementation sans effet sur les gens interpellés. La question se pose de prendre un arrêté pour interdire les chiens même tenus en laisse sur le site comme cela se fait déjà au Stade ou à la Colline aux enfants.

M. Le Maire collecte actuellement les doléances des familles concernant les modifications d'horaires des lignes de bus scolaires. Stéven JARDIN indique que ces modifications n'ont pas été annoncés aux familles : arrêt du bus de 9h et retour le mercredi vers 14h20.

Une demande d'accès au bus express avec la carte scolaire va être faite. Cependant les gens intéressés devront se rendre à FERRIERES pour le prendre.

Marion ROBIN indique que les dossiers pour lever les subventions : voiles d'ombrage, chemin piétonnier et travaux intérieurs de l'Église ont été déposés auprès des services de la Préfecture.

Elle a sollicité trois entreprises pour réaliser des plaques qui permettront d'afficher les différents financeurs des projets en cours.

Les travaux de l'École se poursuivent avec actuellement la démolition et les réservations pour les évacuations.

Suite à l'utilisation du logiciel de réservation PIROUETTE pour les services de l'accueil de loisirs et du restaurant scolaire, des modifications ont été apportées aux informations du site internet. La mise à jour du site doit se poursuivre afin d'informer les familles sur le travail réalisé dans le cadre du Plan Alimentaire de Territoire (approvisionnement local).

Émilie PORTAIS évoque la plantation de bulbes qui permettrait un fleurissement annuel « sans entretien ».

Magali VINCENT fait part de la journée « Les enfants du patrimoine » organisée par le CAUE le vendredi 20 septembre, journée permettant aux scolaires de découvrir leur patrimoine environnant.

Un contact a été pris avec les enseignantes, l'architecte et les artisans travaillant sur le chantier de l'Église afin d'organiser des temps de rencontres et de visite pour les élèves de CM1 et de CM2.

Un rendez-vous est prévu demain mercredi 11 septembre à 15h30 à l'Église avec les enseignantes et des personnes du CAUE.

Fin de séance à 21h55

Philippe NEAU	Maire et Président de séance	
Marion ROBIN	Secrétaire de séance	